

## BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don pour soutenir la restauration de l'église de Moriez

Et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine dans le cas où cette opération n'aboutirait pas.

Le montant de mon don est de  euros et je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de l'impôt :

Sur le revenu  sur la fortune  sur les sociétés

Nom ou Société :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

## RÉDUCTION D'IMPÔTS

**Pour les particuliers**, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de **66%** du don dans la limite de 20% du revenu imposable. Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt,

- OU de l'impôt sur la fortune à hauteur de **75%** du don dans la limite de 50 000 €. Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €. Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

**Pour les entreprises**, réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT. Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

# Souscription publique pour restaurer L'ÉGLISE DE MORIEZ



FONDATION



DU  
PATRIMOINE



**Groupama**  
la vraie vie s'assure ici



BP 2 - 04170 SAINT ANDRÉ LES ALPES  
04 92 83 68 99 - ccapv@orange.fr

04 170 Saint André Les Alpes

C'est de sa singularité géologique que Moriez tire son nom du latin Muria ( salure ) en lien avec sa source salée.

Amoureux de vieilles pierres, d'édifices chargés d'histoire, de petits villages de Haute Provence, notre église paroissiale ( placée sous le vocable de Saint Barthélémy et de Sainte Marie-Madeleine ) vous enchante.



Sa construction remonte au XV<sup>ème</sup> siècle , comme en atteste son abside en cul de four soutenue par un très bel appareillage en pierres de taille. Des arcades séparent la nef principale de la collatérale de trois travées voutées.

Au XVII<sup>ème</sup> siècle l'église est reconstruite par Messire De Pascalis Prieur de Moriez, il dote le bâtiment d'une seconde nef et fait construire un grand clocher carré. Ce dernier s'élève à la droite de l'abside et se termine par une toiture en pavillon couverte de tuiles écailles. Il abrite deux cloches bénies en 1837, l'une se nommerait Marie Joseph, la seconde Barthélémy Thérèse.



## Vous souhaitez vous associer à ce projet : Faites un don !



La commune de Moriez ne peut supporter l'intégralité du coût de ces travaux. C'est pourquoi elle fait appel à la générosité des particuliers et des entreprises pour l'aider à concrétiser la sauvegarde et la mise en valeur de son église, patrimoine communal.

### PROJET ET NATURE DES TRAVAUX

Aujourd'hui, la toiture et les façades du clocher sont très endommagées, les points d'encrages des cloches sont préoccupants.

La toiture de l'abside est aussi à refaire, son mauvais état entraîne des dégradations sur les décors peints dans la voute en cul de four. Une première tranche de travaux prioritaires a été définie, conformément à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France et fait l'objet de cette souscription. Il s'agit de la restauration du clocher, de l'annexe et de la toiture de l'abside.

Les travaux prévus sont :

- Réfection totale de la charpente et de la couverture du clocher en tuiles écailles vernissées ;
- Réfection de la toiture de l'abside en tuiles canal ;
- Réfection des baies et des appuis du clocher ;
- Pose d'un beffroi pour supporter les cloches ;
- Changement des supports en bois des cloches (moutons) + pose de protections anti-volatiles ;
- Ravalement des façades du clocher et de l'annexe + badigeon ;
- Reprise de la zinguerie (solin en plomb, gouttières et descentes) ;
- Remplacement de la fenêtre de la sacristie.



Créée par la loi du 2 Juillet 1996 et reconnue d'utilité publique en 1997, la Fondation du Patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la conservation et la mise en valeur du patrimoine de nos régions.

### SES MOYENS D'ACTION

- **Le label** facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés, et peut permettre d'obtenir des avantages fiscaux ;
- **La souscription** permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projet public associatif
- **Les subventions** liées au succès des souscriptions complètent le montant des dons reçus.

### COMMENT FAIRE VOTRE DON ?

Par courrier

Envoyez le bon de souscription complété et accompagné de votre règlement par chèque (à l'ordre de «Fondation du patrimoine - Eglise de Moriez»), à l'adresse suivante :

**Fondation du patrimoine**  
CCI - 60 boulevard Gassendi  
04000 Digne-les-Bains

**Contacts :** [fondation.patri@laposte.net](mailto:fondation.patri@laposte.net)

Par Internet

Faites votre don en ligne sur notre site :  
[www.fondation-patrimoine.org/51489](http://www.fondation-patrimoine.org/51489)

Ou flashez ce QR code :

